

## **RÉUNION DU CONSEIL 16 DÉCEMBRE 2025**

Mardi, le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

M. Alain Gagnon, conseiller;  
Mme Audrey Cossette, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Monique Tremblay, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;  
M. Pierre-Luc Gagnon, conseiller;

Est absent:

M. Christian Raby, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
  - 3.1. Adoption du budget 2026 et du plan triennal
4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
5. Clôture de la séance

#### **3. AFFAIRES NOUVELLES**

##### **2025-12-134**

#### **3.1 ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PLAN TRIENNAL**

CONSIDÉRANT les séances d'étude que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain ont tenues afin d'élaborer les prévisions budgétaires pour l'année 2026;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Pierre-Luc Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2026 soient approuvées et adoptées telles que présentées à l'annexe joint au présent procès-verbal ainsi que le plan triennal également annexé au procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**2025-12-135**  
**5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monique Tremblay et des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h05.

Vote demandé par France Bédard

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

France Bédard  
Mairesse

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière